

Le Directeur de Cabinet

Roissy, le 13 avril 2015

CL.DC 30.586

Madame la Présidente,

Alexandre de Juniac, président-directeur général d'Air France-KLM, m'a confié le soin de répondre en son nom à votre message du 1^{er} avril 2015 concernant l'installation du dispositif de réduction de bruit « Air Flow Deflector » sur l'ensemble de notre flotte moyen-courrier Airbus.

Comme vous le soulignez, Air France a privilégié l'environnement et la qualité de vie des riverains dès qu'elle a eu connaissance de la gêne provoquée par le bruit spécifique des avions de la famille A320 pendant les phases d'approche.

Air France a mobilisé la DGAC et Airbus dès le début de l'année 2012 pour qu'une solution technique de suppression de ce bruit soit étudiée et proposée aux compagnies désireuses de la mettre en œuvre. Nous avons tenu à mener le projet à son terme, malgré les impacts industriels et financiers et en l'absence d'obligation réglementaire.

Un projet de modification très satisfaisant du point de vue de la réduction du bruit, entre -8 dB et -11dB, nous a été soumis en 2013. C'est à partir de cette proposition que nous avons établi le planning de modification de la totalité de notre flotte de la famille A320 et estimé pouvoir terminer les travaux fin 2015.

Deux éléments ont cependant contrarié le bon déroulement de notre programme initial :

- d'une part, la livraison des premiers « Air Flow Deflectors » a été retardée de plusieurs mois ;
- d'autre part, le mode opératoire de la modification a été revu avec un rallongement significatif du temps d'immobilisation avion. En effet, les « Air Flow Deflectors » sont installés sur les trappes d'accès aux réservoirs carburant. Dans sa proposition initiale, Airbus pensait pouvoir trouver une solution sans démontage des trappes. Par la suite, Airbus a spécifié que le démontage des trappes était nécessaire. La modification se

Madame Françoise BROCHOT
ADVOCNAR
BP 10002
95390 SAINT-PRIX

/..

déroule donc comme suit : démontage des trappes, installation des « Air Flow Deflectors », réinstallation des trappes équipées, vérification de l'étanchéité des réservoirs carburant. L'allongement des temps d'immobilisation de chaque avion qui en résulte nous a contraint à rééchelonner complètement notre programme de modification.

Cependant Air France maintient son engagement de mobiliser toutes les capacités dont elle dispose pour mener à bien la modification de sa flotte. Début avril, 21 avions étaient déjà équipés « d'Air Flow Deflectors » et 65 le seront d'ici fin 2015.

Les chantiers de modification se poursuivront à ce rythme jusqu'à ce que toute notre flotte moyen-courrier, à savoir 116 appareils de la famille A320, soit équipée.

Espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous



Pierre-Olivier Bandet